



PRANGINS INFO

JOURNAL DES AUTORITÉS

ÉDITORIAL

La Commune, un gouvernement en soi

À l'heure où le casse-tête catalan occupe nos médias, le fédéralisme suisse qui repose avant tout sur une séparation verticale des pouvoirs, où cohabitent de multiples communautés linguistiques, religieuses et culturelles, sans concentration étatique forte et qui préserve une large autonomie des cantons et communes, peut, à certains égards, servir de référence.

Ce fédéralisme allié à une démocratie directe qui permet au peuple d'exercer directement son pouvoir s'observe à tous les niveaux, de la Confédération aux cantons et aux communes.

Les communes qui, dans notre système politique, représentent la plus petite forme de gouvernement, fonctionnent selon des lois et règles précises qui définissent compétences et responsabilités. Ainsi, contrairement au Canton, l'autorité suprême d'une commune est l'exécutif, soumis à la surveillance de l'Etat.

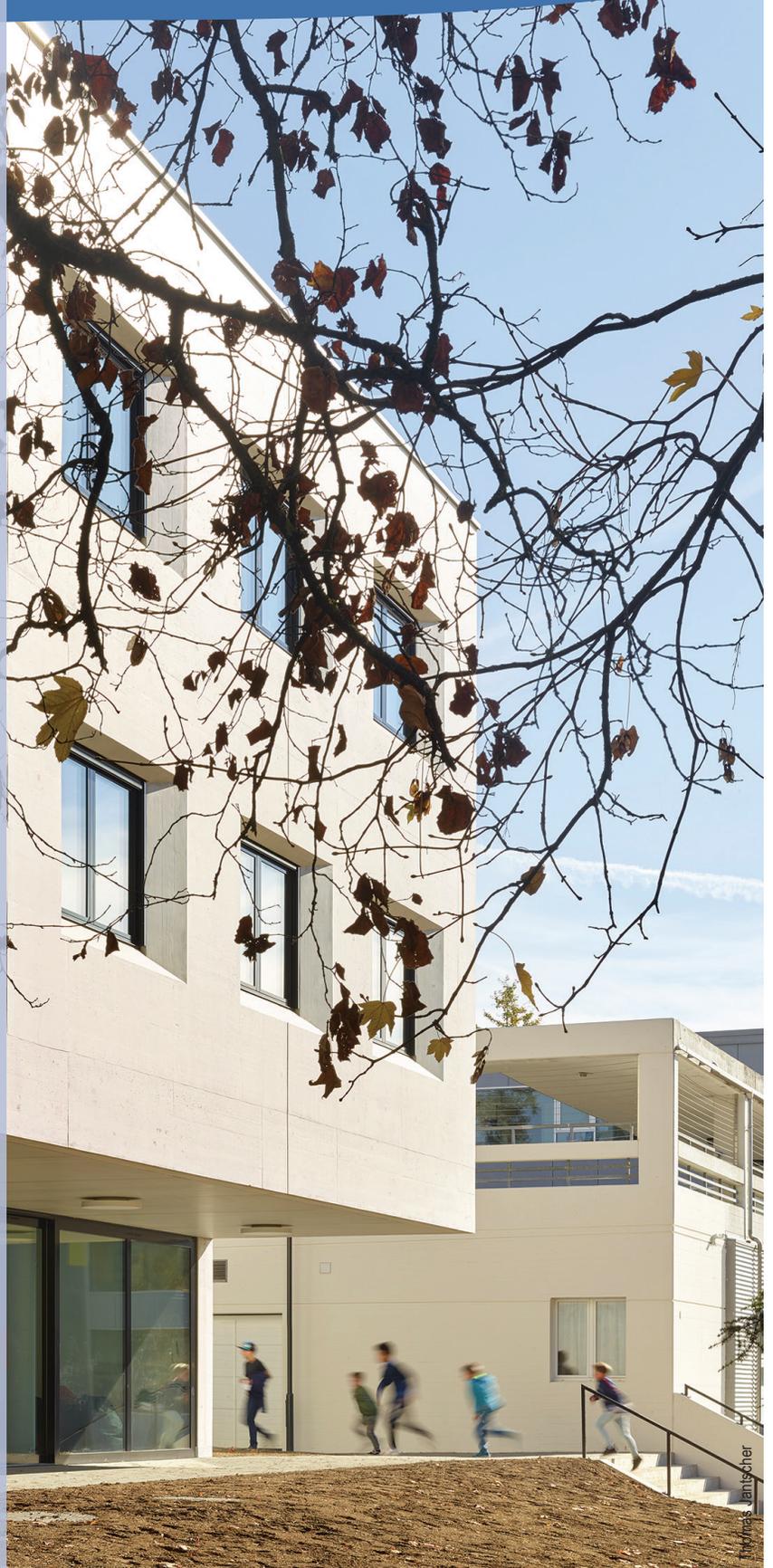
Au bénéfice de compétences générales, la Municipalité doit notamment, sans pouvoir s'en dessaisir au profit de tiers, administrer les services publics, les biens communaux et le domaine public. La mission est passionnante, complexe et exigeante, elle nécessite, dans la mise en œuvre d'une vision progressiste du développement communal, la recherche de consensus. Elle implique également des relations constructives avec le corps législatif, respectueuses de la séparation des pouvoirs et dépourvues de cogestion. Elle exige enfin d'avoir en permanence à l'esprit le bien public, car elle forge la qualité de vie des Pranginoises et Pranginois.

À l'aube d'une nouvelle année, la Municipalité entend poursuivre sa mission de milice en consacrant son temps et son énergie pour la chose publique, en appliquant au niveau communal ce fédéralisme qui fonde depuis des siècles notre identité nationale et que certains nous envient.

Au nom de la Municipalité
François Bryand, Syndic

Décembre 2017 - N° 12

Photo: le nouveau bâtiment de la cantine scolaire





BÂTIMENTS COMMUNAUX

Parmi les nombreuses questions auxquelles la Municipalité s'est consacrée durant cette première année de mandat, il en est une qui, par les nombreuses interrogations que l'on m'a exprimées dans le village, se doit d'être exposée ici: la gestion de l'espace Promenthoux, soit l'ensemble formé par le bâtiment de la buvette et sa terrasse, et la plage.

Le site de Promenthoux a été, de tous temps, considéré comme un endroit particulièrement privilégié et attractif. Sa situation avancée définit la limite entre le Petit-Lac (en direction de Genève) et le Haut-Lac (jusqu'à Cully et Evian). C'est une façade unique sur le Léman.

Le succès de cet emplacement ne s'est jamais démenti.

Ainsi, le couturier français d'origine anglaise Charles Frederick Worth - considéré comme le créateur de la haute couture - a choisi d'ériger à la fin du XIX^e siècle le Château de Promenthoux, copie conforme de sa résidence de Saint-Cloud, à Paris.

En 1935, l'Europe est tourmentée par de nombreuses tensions annonciatrices de la guerre d'Espagne et par l'imminence d'un second conflit mondial. En Suisse, en forte pauvreté, la Municipalité de Prangins a choisi de confier la gestion de l'espace Promenthoux à la jeune Société de Développement (SDP).

Depuis cette époque, la situation s'est profondément modifiée. Celle du pays, des personnes, leurs compétences ainsi que leurs missions, ont changé.

Aujourd'hui, la Municipalité a décidé de gérer l'espace de Promenthoux. Elle souhaite recentrer les activités des acteurs concernés sur leur compétences avérées.

**«La Municipalité a
une fonction exécutive,
la Société de Développement
une fonction sociale.»**

Formellement, il convient de constater qu'il s'agit d'une décision municipale. En effet, la Municipalité, élue par la population de Prangins, est l'organe exécutif de la Commune. Elle est chargée d'administrer les biens de la Commune dans l'intérêt de ses habitants et en a les attributs.

Pour mémoire, la Municipalité agit dans les intérêts de la Commune, ses membres ont promis de veiller à la conservation des biens communaux et de les administrer avec fidélité et impartialité. Ainsi, cette décision s'inscrit parfaitement dans sa mission et son engagement.

Nous avons en outre constaté que cette question avait déjà été évoquée il y a une dizaine d'années, preuve, s'il en est, que cette préoccupation n'est pas nouvelle.

La Municipalité est consciente du rôle social que la SDP apporte à la population pranginoise. C'est pourquoi elle souhaite que la SDP puisse continuer ses actions au service de la collectivité. Un soutien financier municipal est prévu.

Les aspects suivants paraissent, à ce titre, pertinents:

- Les aspects financiers

La SDP perçoit aujourd'hui un usufruit excessif, résultat de son contrat avec l'espace Promenthoux. Cet excédent est actuellement simplement accumulé et non efficient. Reprenant la gestion de la plage, la Municipalité trouvera une juste utilité des revenus futurs en faveur de la communauté.

- Activité

La SDP a un rôle social, elle soutient un certain nombre d'activités appréciées par les pranginois, ce dont la Municipalité est parfaitement consciente. C'est là le cœur de ses activités et de ses compétences. La Municipalité a quant à elle une fonction exécutive. Elle administre déjà les biens communaux tels que l'auberge communale, le tea-room, l'épicerie, les Abériaux, etc. Elle est parfaitement compétente pour diriger la relation avec l'espace Promenthoux.

- Faits

L'espace Promenthoux fait partie des biens communaux dont l'administration relève de la Municipalité.

- Aspects contractuels

Le contrat qui lie la SDP et le gérant sortant est désormais arrivé à son terme. Toutefois, ce point est sujet à caution, certains aspects formels n'auraient pas été respectés.

En revanche, il n'y a aucun doute quant au formalisme adopté par la Municipalité lorsqu'elle a informé la SDP de la fin du contrat de location.

- Divers

La Municipalité a constaté la vétusté des installations actuelles. Elle a également pris note des réclamations d'usagers.

Aujourd'hui, la Municipalité se consacre, entre autres, à la réalisation d'un concept pour l'espace Promenthoux qui, dès qu'il sera parachevé, servira de base pour l'attribution de cet espace au meilleur des candidats qui se présentera. En parallèle, la SDP, soulagée du souci de cette gestion, pourra se consacrer plus largement aux activités à travers lesquelles elle a régulièrement exprimé ses talents.

Regrettablement, la SDP a choisi la voie juridique pour affronter la Municipalité. Situation absurde que celle dans laquelle une société de développement attaque en justice sa propre commune.

**Igor Diakoff,
Municipal**



BÂTIMENT COMMUNAUX

Nouveaux bâtiments pour l'accueil parascolaire sur le site scolaire de La Combe: une étape importante pour la qualité de vie des familles.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'engage afin de faciliter la vie des familles pranginoises en rendant possible la journée continue de l'écolier.

Une étape a été franchie en octobre dernier par la mise à disposition d'un bâtiment abritant une cantine pour les élèves de 8 à 12 ans et une grande salle d'accueil parascolaire. Trois salles de classe ont également été prévues afin d'intégrer les perspectives de développement à long-terme de la Commune. De plus, le bâtiment classé, construit en 1868 et désormais transformé, abrite une bibliothèque scolaire et des locaux pour les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS). Ces travaux, qui représentent un investissement de près de 7 millions de francs, ont sollicité les autorités durant deux législatures.

Début 2014, **Dominique-Ella Christin**, municipale en charge des bâtiments communaux, en collaboration avec **Violeta Seematter**,

municipale en charge des écoles, ont commencé par piloter une procédure d'appel d'offres fonctionnelles qui a désigné le bureau **Etienne & Associés architectes** comme lauréat du concours. Ensuite, en 2015, le Conseil communal a approuvé la poursuite de l'étude de ce projet, puis en a accepté le crédit de réalisation en 2016. Les bâtiments respectent des critères de constructions saines et écologiques.

Ces infrastructures permettront à notre commune de répondre à ses obligations découlant de la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui entrera en vigueur en janvier 2018. Elles amélioreront ainsi grandement la qualité de vie des élèves pranginois, tout en permettant à la population de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

La population est invitée à participer à l'inauguration de ces bâtiments, en présence de la Présidente du Conseil d'Etat, le samedi 21 avril 2018 à 11h00. Les informations détaillées seront diffusées au printemps 2018.

Dominique-Ella Christin,
Municipale



Site scolaire de la Combe: au centre, le nouveau bâtiment accueillant une cantine scolaire et une salle d'accueil parascolaire. A droite, le bâtiment de l'ancienne administration.



Parole aux collaborateurs: Focus sur Donatella Orzan, cheffe de service.

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants au restaurant scolaire ou signaler une absence, ceux qui viennent récupérer les sacs auxquels ils ont droit pour l'arrivée des nouveau-nés et jusqu'à 2 ans, s'adressent à moi ou viennent à mon bureau; je les reçois au 2^{ème} étage de la Maison de Commune. J'ai aussi le plaisir d'organiser la journée consacrée aux nouveaux habitants, celle pour les aînés, avec l'aide des collègues du service technique et du greffe. Ces moments de rencontre sont précieux. Le côté sécuritaire des manifestations est assuré de même au sein de ce dicastère. Là aussi, je travaille conjointement avec la Police, le greffe et le service technique.

Cette année, la mise en route de l'accueil parascolaire dans la nouvelle salle d'animation et dans la bibliothèque, ouvertes depuis le 23 octobre, nous a beaucoup occupées. A l'avenir, nous espérons développer des projets pour la jeunesse. A suivre le projet de crèche, conjointement avec le département en charge des bâtiments. Les défis sont nombreux dans le dicastère de la petite enfance, écoles, manifestations et affaires sociales et chaque jour est différent. Dans le cadre de mes activités RH, je m'occupe aussi de notre apprentie, Fiona Terry, qui effectue son apprentissage d'employée de commerce et, qui, pendant trois ans, partage le quotidien professionnel des différents services au sein de la Commune de Prangins.

Au travail, ce qui me motive au-delà de mes tâches quotidiennes, ce sont les Amitiés qui se sont créées avec mes collègues depuis mon arrivée à la Commune le 1^{er} mai 2013.

Dialogue

Alice Durngat Levi - A Prangins, notre société civile est dynamique et très active et nous avons une population très investie localement; dans une commune pleine de ressources comme Prangins et dont les habitants veulent faire preuve de solidarité, on doit encourager et stimuler les initiatives pour favoriser le lien social et rompre l'isolement.

Donatella Orzan - La Commune a mis en place de nombreuses actions ces dernières années. Avec la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAJE), nous aurons à adapter notre accueil parascolaire. Même si la Commune est d'ores et déjà en conformité avec la nouvelle Loi, nous devons penser à étendre l'offre.

ADL - Très juste, nous avons déjà agrandi notre équipe bien connue de surveillantes avec **Mmes Wenning et Bartoli**, qui accueillent dans la salle d'animation et à la bibliothèque à la pause de midi. Nous devons étendre encore la capacité d'accueil en nombre et en temps, évaluer les besoins le mercredi après-midi et après l'école.

Par ailleurs, le premier axe du programme de législature de la Municipalité est le «Vivre ensemble». Le volet social de cet objectif s'adresse tant

- aux familles (faciliter leur vie tout en donnant un cadre propice à l'enfant),
- qu'aux aînés (répondre à des besoins spécifiques),
- à la jeunesse (encourager leurs activités dans le village),
- aux citoyens dans leur ensemble (stimuler leur participation),
- aux nouveaux arrivants et étrangers (accueil et intégration).

Faisons un appel à projets à la population pranginoise, qui sait le mieux quels sont ses besoins et intérêts. La commune dispose dans le nouveau bâtiment à La Combe, de trois magnifiques salles de classe pour l'instant inoccupées. Elles peuvent être mises à disposition de groupes qui auraient besoin d'un lieu de rencontre ou d'un espace pour réaliser leur projet, et/ou aux sociétés locales. Par exemple:

Salle de musique, jeux (nuit des jeux), soirée de lecture ou de contes, soirée à thèmes, troc gratuit /service d'échange, Espace jeunes, lieu pour le Conseil des Jeunes.

DO - Pourquoi ne pas faire un questionnaire pour évaluer ces besoins et l'intérêt pour des projets?

ADL - Excellente idée.

Sondage

Seriez-vous intéressé-e par (cochez les options qui vous intéressent):

Un projet de partage? Si oui:

- partage de jardin: la commune met à disposition le contrat type et se porte garante de faire signer la Charte et les modalités du partenariat,*
- partage de maison,*
- partage intergénérationnel au restaurant scolaire.*

Un repair café une fois par mois,

Une soirée d'échange et d'information
(pour mettre en place ces idées),

Autre

La Commission sociale de Prangins peut vous aider à formaliser vos projets. Constituée en décembre 2016, elle se veut une double vocation: apporter une aide ponctuelle à qui en a besoin et créer du lien social avec des projets solidaires. Elle est composée de:

Alice Durngat Levi - Présidente

Liliane Gavillet - Activités en lien avec les aînés

Marie Van Leckwyck - Promouvoir le lien social

Bettina Venezia et **Jean-Michel Keller** - Accompagnement

Plus spécifiquement pour la jeunesse, vous pouvez vous adresser à **Laura Zeller** travailleuse sociale de proximité pour le district:

- soutien au jeunes de 12 à 25 ans dans les défis qu'ils peuvent rencontrer,

- soutien à l'élaboration de projets individuels et collectifs.

Merci de transmettre votre intérêt!

adurngatlevi@prangins.ch

dorzan@prangins.ch

laura.zeller@avasa.ch

Alice Durngat Levi, Municipale



Pourquoi trier convenablement les déchets?



A la déchetterie intercommunale de Prangins-Duillier, chacun se charge du tri détaillé des déchets. Plusieurs conteneurs sont à disposition avec indications des particularités de chaque déchet. Ceci répond à une logique écologique et économique.

En effet, certains déchets sont des nouvelles matières premières. Non seulement cela diminue l'utilisation de matières premières de base, mais leur vente couvre les frais de transports, voire plus, diminuant ainsi le coût d'élimination des déchets.

Quelques exemples:

Le papier et le carton, lorsqu'ils ne sont collectés séparément, rapportent environ CHF 55.- la tonne pour le papier et CHF 58.- la tonne pour le carton. Collectés ensemble, ces déchets ne peuvent qu'être valorisés en incinérateur.

Le verre, trié par couleur, rapporte CHF 91.- la tonne (mélangé CHF 54.60 seulement). Et autant de silice qui n'est pas prélevée dans l'environnement.

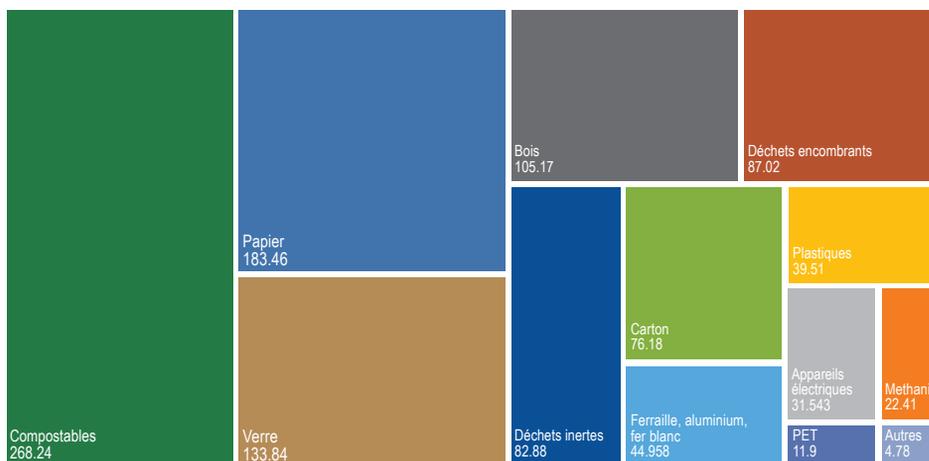
Le PET, s'il est exempt d'autres produits, couvre par sa revente les frais de transport.

Les appareils électriques (ordinateurs, sèche-cheveux, etc) sont rachetés au prix de CHF 156.- la tonne (CHF 160.- la tonne dès le 1^{er} janvier 2018).

Le tri est donc profitable, tant pour l'économie des matières premières que pour les coûts d'élimination des déchets.

Avec l'aide attentive du responsable, la qualité du tri à la déchetterie est bonne.

Ce n'est malheureusement pas le cas dans les éco-points (Curson, Fossés). Le tri y est moins bien effectué, ce qui rend les déchets non réutilisables.



Volumes de déchets récoltés de janvier à septembre 2017 (en tonnes)

Carte d'accès - Nouveau dispositif en 2018

Pour accéder à la déchetterie, les ayant-droits disposent d'un macaron en carton Déchetterie 2017. Celui-ci reste valable début 2018.

Par la suite, chaque personne soumise à la taxe recevra personnellement une vignette à coller sur le pare-brise. Ce dispositif limitera la perte et facilitera le contrôle.

La déchetterie intercommunale Prangins-Duillier, une réalisation exemplaire!

La base du bâtiment est en béton.

La charpente est composée de 79 m³ issu à 100% des forêts suisses.

Quant au toit, il est couvert de panneaux photovoltaïques.

Denys Chevalier,
Municipal





ENVIRONNEMENT

Assises européennes de la transition énergétique Deux manifestations à Prangins!

Du 30 janvier au 1^{er} février 2018, les Assises européennes de la transition énergétique accueilleront à Palexpo des acteurs engagés dans l'adaptation au changement climatique.

En marge de cet événement, **une programmation gratuite pour le grand public** est organisée dans toute la région dont le programme se trouve sur le site www.regionyon.ch/evenements/.

Deux manifestations sont organisées à Prangins par la Commune et le Conseil régional, en collaboration avec divers partenaires. Vous en trouverez la programmation détaillée sur le site www.prangins.ch:

Le lundi 29 janvier à 19h00, l'Association Climat Genève présentera la conférence **«ça chauffe, mais que faire ?»** à la **Maison de Commune**. En 2016, l'Alliance Climatique Suisse a réalisé une étude sur les solutions pour diminuer les émissions de CO₂, dont les résultats principaux seront présentés.

Le samedi 3 février dès 18h00, une soirée sur le thème de la pollution lumineuse sera organisée au **Château de Prangins**. Une présentation grand-public sur les impacts de la pollution lumineuse sur le ciel étoilé et les corridors biologiques sera accompagnée de visites guidées nommées «A la lumière des bougies!». La soirée se terminera par une observation du ciel étoilé à l'œil nu. Nombre de places limités, inscriptions obligatoires à info.prangins@snm.admin.ch.



Port des Abériaux

Un râtelier pour l'entreposage de Stand Up Paddling (SUP), de planches à voile, de canoës et de kayaks a été installé sur le terre-plein du port. Les Pranginois intéressés par la location d'une place peuvent s'inscrire sur le guichet virtuel communal www.prangins.ch.

Rappel

Liste d'attente

Les personnes dont le nom est inscrit sur la liste d'attente pour une place au port ont jusqu'au 31 décembre 2017 pour renouveler leur demande, par courriel à environnement@prangins.ch.

Dominique-Ella Christin,
Municipale





CONSEIL COMMUNAL

DÉBATS ET VOTATIONS

Voici quelques informations concernant les débats du Conseil Communal.

SÉANCE DU 23 JUIN 2017

Préavis N° 14/17

Rapport de Gestion 2016.

Accepté à l'unanimité.

Préavis N°15/17

Comptes 2016 .

Accepté à l'unanimité.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2017

Préavis N°16/17

Arrêté d'imposition 2017.

Accepté à l'unanimité.

Préavis N°17/17

Demande de crédit de CHF 1'670'000.00 pour les mesures

d'assainissement du bruit routier et la réfection générale (d'entretien) de la Route de l'Etraz en traversée de localité, de la Rue de la Gare et de la Route de Bénex-Dessus.

Retiré.

Résultat des votations du 24 septembre 2017 pour la commune de Prangins, concernant les élections fédérales:

- Loi sur la sécurité alimentaire

Taux de participation: 54.14%

Accepté avec 94.44%

- Loi sur le financement de l'AVS

Taux de participation: 53.88%

Accepté avec 58.8%

- Loi sur la Prévoyance vieillesse 2020:

Taux de participation: 54.10%

Accepté avec 56.49%



Marc Baumgartner (Scrutateur), Jérôme Seydoux (Secrétaire), Anne-Lise Müller (Scrutatrice-suppléante), Clotilde Vulliemin (Présidente), Daniel Bujard (Vice-président), Hélène Dormond-Schlumpf (Scrutatrice), Laura Company (Scrutatrice-suppléante) démissionnaire. Absent sur la photo Marc Pittet (Scrutateur-suppléant).

AGENDA



QUELQUES DATES À RETENIR

Conseil communal 20h00 - Maison de Commune

Mercredi 13 décembre 2017	Vendredi 29 juin (18h00)
Mercredi 28 février 2018	Jedi 27 septembre 2018
Mercredi 28 mars 2018	Mardi 30 octobre 2018
Lundi 28 mai 2018	Jedi 13 décembre 2018

Les séances sont publiques.

Votations fédérales - Maison de Commune

Dimanche 4 mars 2018
Dimanche 10 juin 2018

Vacances scolaires 2017 - 2018

Hiver

Du samedi 23 décembre 2017
au dimanche 7 janvier 2018

Relâches

Du samedi 17
au dimanche 25 février 2018

Pâques

Du Vendredi-Saint 30 mars
au dimanche 15 avril 2017

Pont de l'Ascension

Jedi 10 et
vendredi 11 mai 2018

Lundi de Pentecôte

Lundi 21 mai 2018

Vacances d'été

Du samedi 7 juillet
au dimanche 26 août 2018

Bonnes vacances!

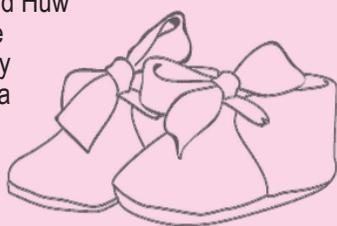


La Municipalité vous présente ses meilleurs voeux pour la nouvelle année

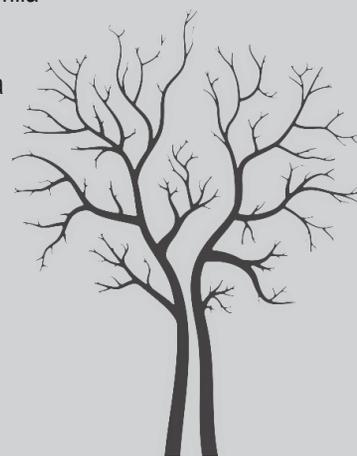
et vous convie à sa fenêtre de l'Avent le lundi 4 décembre à 18h00 à la Maison Fischer

CARNETS EN COULEUR

Lacroix Romane	06.05.2017
Hardwicke-McDaid Huw	07.06.2017
Lohman Charlotte	19.06.2017
Robert-Nicoud Lily	20.06.2017
Lees Evie et Laina	04.07.2017
Gaudin Matyl	12.07.2017
Autret Faustine	24.07.2017
Meriaux Adèle	26.07.2017
Anne William	07.08.2017
Leitão Augusto David & Diego	22.08.2017
Vialis Olivia	29.08.2017
Roudier Gabrielle	06.09.2017
Olaka Tinyima Jonathan	07.09.2017
Mumenthaler Eli	03.10.2017
Lopes Palmaz Aurora	05.10.2017
Melchiorre Alessio	11.10.2017



Korobko Lyudmila	26.05.2017
Glaser Silvana	20.06.2017
Bakir Hamdi	05.08.2017
Pozza Egidio	24.08.2017
Roman Lucas	08.09.2017
Bovey Idelette	01.10.2017



IMPRESSUM

Editeur: Municipalité de Prangins, La Place 2, C.P. 48, 1197 Prangins

Responsable: François Bryand **Coordination:** Greffe municipale **Contact:** greffe@prangins.ch

Graphisme: Frédérique Guenin, 1269 Bassins

Impression: Imprimerie Contact, Route de Duillier 18, 1260 Nyon

Reproduction autorisée avec l'accord écrit de l'éditeur.